

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération n°2
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Philippe OBISSIER
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET Arrivée après la délibération n°2
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
12 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHANAZ	T HUSSON Yves	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Sandrine RAMEL
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	

¹ Sorti de la salle pour le vote des délibérations n° 3 à 8, liées au Compte Financier Unique

25 communes présentes

Absents excusés :

Annie MOULIN (TRESSERVE)
Marie-Claire BARBIER (CHINDRIEUX)
Jean-Claude CROZE (BRISON-SAINT-INNOCENT)
Esther POTIN (AIX-LES-BAINS)
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (AIX-LES-BAINS)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 31 Année : 2025

Exécutoire le :

Publiée / Notifiée le :

Visée le : 27 MAI 2025

TRANSITION ENERGETIQUE Convention pluriannuelle d'objectifs entre le SDES et Grand Lac Programme d'action 2025

Monsieur le Président rappelle qu'en 2019, le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) et Grand Lac en partenariat avec l'ASDER ont signé une convention de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour 23 des 28 communes de la communauté d'agglomération afin d'accélérer la transition énergétique inscrite dans le PCAET et permettre aux communes de moins de 10 000 habitants de bénéficier du premier niveau de connaissance et d'optimisation du patrimoine.

Le SDES a pour mission de réaliser dans les communes volontaires un état des lieux puis un diagnostic permettant d'identifier les actions énergétiques pouvant être envisagées (isolation, énergies renouvelables) et l'ASDER se charge de l'accompagnement d'actions spécifiques de rénovation ou de développement d'énergies renouvelables dans le cadre de son financement assuré conjointement par la Région et le Département.

Par délibération en date du 19 septembre 2023, le Conseil communautaire de Grand Lac a approuvé une convention pluriannuelle CEP 2023-2027 pour une durée de 4 ans, permettant des mises à jour régulières des données de consommations du patrimoine communal, de nouvelles visites de bâtiments ainsi que l'accompagnement des communes à la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel de travaux.

Il convient d'approuver le financement 2025 du Conseil en Energie Partagé.

La répartition de la prestation d'accompagnement se fait à part égale entre le SDES et Grand Lac : le coût pour les années N à N+4 est de 1,00 € / habitant / an par commune. Grand Lac est facturé à la présentation du bilan annuel CEP, document attestant le travail réalisé par le SDES durant l'année N-1.

Le coût estimé pour Grand Lac pour l'année 2025 est de 24 720 € inscrits au budget (montant maximum).

Monsieur le Président rappelle qu'en parallèle de la convention CEP avec le SDES, Grand Lac a signé avec l'ASDER une « convention pluriannuelle d'objectifs pour la transition énergétique » pour la période 2023-2026 afin de proposer un service complet aux communes du territoire de Grand lac et renforcer l'accompagnement des communes vers la réduction des consommations d'énergies et de la production d'énergies renouvelables.

Cette convention permet également d'accompagner techniquement le maître d'ouvrage dans la réalisation d'une rénovation énergétique des bâtiments.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget transition énergétique, service 162.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la prise en charge financière par Grand Lac de la part des communes permettant de recourir au conseiller en énergie partagé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et avenants afférents à ce dispositif.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 54
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.31 : Convention pluriannuelle d'objectifs entre le SDES et Grand Lac - Programme d'action 2025

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : d5496 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250521-d5496-DE

Date de décision : 21/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats
1.4.2. Convention et avenant (document contractuel)
1.4.2.3. Autres